

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Décembre 2023

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN GUADELOUPE

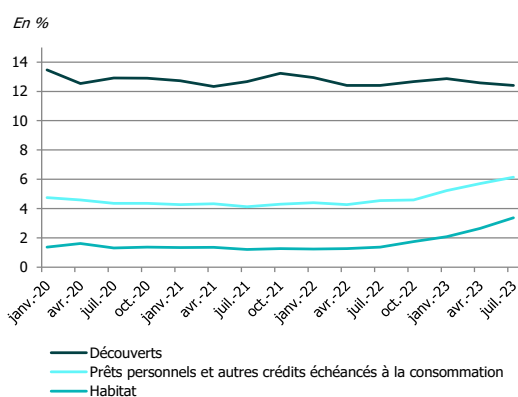
3^E TRIMESTRE 2023

LA HAUSSE DES TAUX MOYENS DES PRÊTS PERSONNELS ET À L'HABITAT SE POURSUIT

- Le **taux moyen des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation** poursuit sa progression (+43 pdb), pour s'établir à 6,14 %, soit son niveau le plus élevé depuis 2016. Le montant moyen des crédits accordés diminue de 16 % (15 069 € contre 17 923 € au 2^e trimestre 2023), tout en conservant une maturité de 5 ans. Cette tendance s'observe également à l'échelle nationale (+12 pdb). L'écart avec la moyenne nationale de 5,91 % augmente de 23 pdb au 3^e trimestre 2023.
- Le **taux moyen des crédits à l'habitat** intensifie sa hausse au 3^e trimestre 2023 (+57 pdb), pour s'établir à 3,38 %, soit son niveau le plus élevé depuis 2014. Il devient supérieur au taux moyen à l'échelle nationale (3,17 %) et dans les autres DOM. En parallèle, le montant moyen augmente sensiblement de 4 % (179 390 € contre 172 131 € au 2^e trimestre 2023) avec une maturité moyenne de 20 ans. En un an, la part des flux de crédits à l'habitat diminue (40,8 % entre juillet 2022 et 2023, contre 43,7 % entre juillet 2021 et 2022).
- Le **taux moyen des découverts** s'élève à 12,41 %, soit un recul de 18 pdb sur le 3^e trimestre 2023. Ce taux est deux fois plus élevé que le taux moyen à l'échelle nationale (6,22 %). Après une hausse de 7 % au 2^e trimestre 2023, le montant moyen des découverts diminue significativement de 31 %, s'élevant désormais à 411 € (contre 596 € au trimestre précédent).

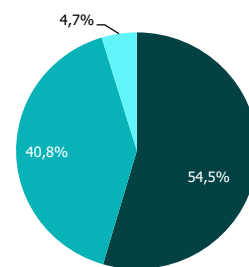
Caractéristiques des crédits aux particuliers en Guadeloupe

Taux moyens des crédits aux particuliers



Source : Iedom, collecte RUBA

Répartition des flux de crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



■ Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation
■ Habitat
■ Autres crédits

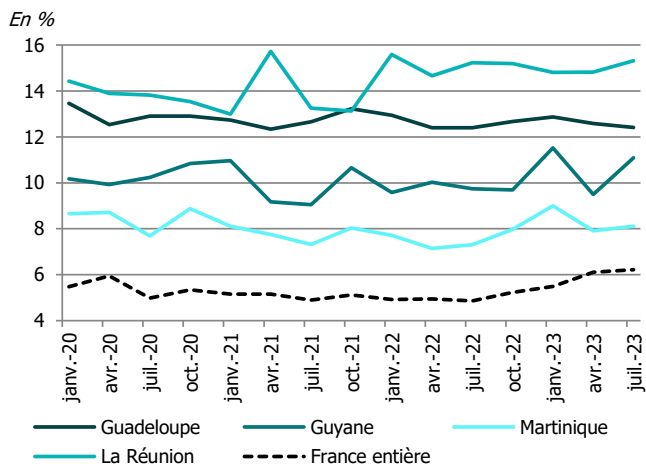
Source : Iedom, collecte RUBA

Taux moyen débiteurs en %						Variations		
		juil.-22	oct.-22	janv.-22	avr-23	juil-23	1 an	1 trim
Guadeloupe	Découverts	12,40	12,67	12,87	12,59	12,41	0,01	-0,18
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	4,55	4,59	5,23	5,71	6,14	1,59	0,43
	Habitat	1,38	1,75	2,08	2,65	3,38	2,00	0,73
France entière	Découverts	4,86	5,23	5,49	6,09	6,22	1,36	0,13
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,85	4,31	4,98	5,64	5,91	2,06	0,27
	Habitat	1,45	1,77	2,20	2,73	3,17	1,72	0,44

Source : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

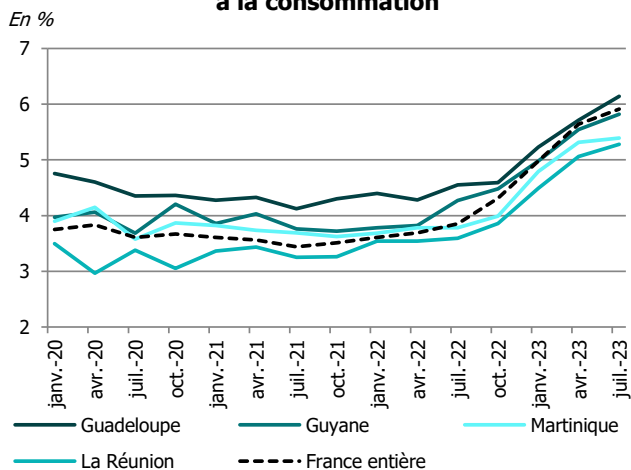
Taux moyens des crédits aux particuliers par géographie

Découverts



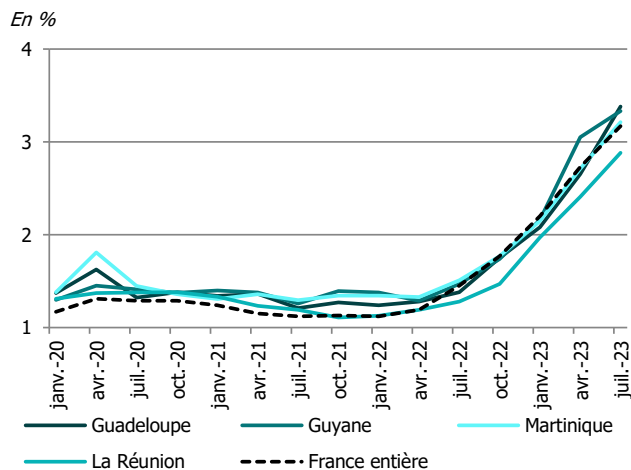
Sources : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation



Sources : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

Habitat



Sources : Iedom, Banque de France, collecte RUBA

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée, sont basés sur un faible nombre d'observations.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Guadeloupe. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de la Guadeloupe exploite environ 17 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.